



ZONE DE DISTRIBUTION : MATOUR-BOTTE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
La référence de qualité pour le paramètre "équilibre calco-carbonique" n'est pas respectée.
L'eau doit être à l'équilibre (valeur 1 ou 2).
L'agressivité de l'eau peut engendrer un relargage de matériau comme du nickel, le cuivre ou le plomb, au robinet du consommateur.

Il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire, quand elle a stagné plusieurs heures dans les tuyaux, au matin par exemple et après une longue absence.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
SOURCE EN BOTTE DES SANGLIERS, SOURCE EN
BOTTE GROSSE, SOURCE EN BOTTE NOUVELLE,
SOURCE EN BOTTE PETITE. L'eau qui l'alimente est
d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 730
personnes sur 1 commune (MATOUR). Le
responsable des installations est : « MAIRIE DE
MATOUR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
MAIRIE DE MATOUR » qui assure l'exploitation du
réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 16

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 9,2 mg/L

Valeur maxi : 10 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances
différentes. Le maximum réglementaire est 0,5
microgramme/L pour le total des pesticides analysés et
0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de
la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut
être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 346

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en
suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au
robinet. Certaines eaux doivent également respecter un
maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 8

Valeur maxi : 0,47 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil
réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 5,37 °f

Valeur maxi : 5,56 °f

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Eau agressive

Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0
(incrutable) et 4 (agressif). Une eau agressive peut
entraîner la corrosion de certaines canalisations
(notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 4

Valeur maxi : 4

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur,
assurez-vous qu'il alimente
uniquement le réseau d'eau chaude et
entretenez-le régulièrement.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore,
mettez l'eau dans un récipient
ouvert quelques heures au frigo,
sans excéder 24 heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de
tuyauteries en plomb, ou après
quelques jours d'absence, laissez
couler l'eau quelques minutes avant
de la boire.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2025

UDI 071000785

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.